

Bruxelles, le 3 octobre 2025
(OR. en)

13519/25

FIN 1149

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	3 octobre 2025
Destinataire:	Monsieur Nicolai WAMMEN, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	BUDGET DEC(2025) 16
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 16/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025

Les délégations trouveront ci-joint le document BUDGET DEC(2025) 16.

p.j.: BUDGET DEC(2025) 16



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 03/10/2025

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2025
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 16/2025

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 30 04 01 01 Réserve de solidarité européenne

CE	-927 926 981,00
CP	-927 926 981,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 16 02 01 01 Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

CE	927 926 981,00
CP	927 926 981,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 01 01 - Réserve de solidarité européenne

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 117 064 638,00	1 117 064 638,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	181 389 165,00	181 389 165,00
3 Virements	-370 077 316,00	-370 077 316,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	928 376 487,00	928 376 487,00
5 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
6 Crédits disponibles (4-5)	928 376 487,00	928 376 487,00
7 Prélèvement proposé	927 926 981,00	927 926 981,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6-7)	449 506,00	449 506,00
9 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice [7/(1+2)]	71,46 %	71,46 %
10 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/09/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En application de l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence est constituée de deux instruments qui peuvent être utilisés pour financer, respectivement:

- a) une assistance visant à répondre à des situations d'urgence résultant de catastrophes majeures qui sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont les objectifs et le champ d'application sont définis dans le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil (ci-après dénommée «réserve de solidarité européenne»); et
- b) des réactions rapides à des besoins urgents spécifiques dans l'Union ou dans des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en particulier pour les interventions d'urgence et les opérations d'appui en cas de catastrophe naturelle non couverte par le point a), de catastrophe d'origine humaine, de crise humanitaire, de menace de grande ampleur pour la santé publique ou en matière vétérinaire ou phytosanitaire, ainsi que pour des situations de pression particulière aux frontières extérieures de l'Union résultant de flux migratoires, lorsque les circonstances l'exigent (ci-après dénommée «réserve d'aide d'urgence»).

Le point 10 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres (All) fixe les modalités relatives à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) dans le contexte de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

Le virement proposé comprend les crédits restant disponibles le 1^{er} octobre conformément à l'article 3, paragraphe 7, du règlement FSUE et à l'article 9, paragraphe 2, deuxième alinéa, du règlement CFP modifié. Ces crédits représentent 25 % de la dotation annuelle du FSUE et, pour l'exercice 2025, ils s'élèvent à 291,8 millions d'EUR.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 02 01 01 - Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 000 000,00	50 000 000,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	12 926 997,00	12 926 997,00
3 Virements	324 212 395,00	324 212 395,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	387 139 392,00	387 139 392,00
5 Crédits déjà utilisés	139 754 683,00	139 754 683,00
6 Crédits disponibles (4-5)	247 384 709,00	247 384 709,00
7 Renforcement demandé	927 926 981,00	927 926 981,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6+7)	1 175 311 690,00	1 175 311 690,00
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice [7/(1+2)]	1 474,61 %	1 474,61 %
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/09/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Conformément à l'article 4 *bis*, paragraphe 4, du règlement FSUE, un montant de 50 millions d'EUR a été inscrit au budget général 2025 (en engagements et en paiements) pour le paiement d'éventuelles avances sur la ligne budgétaire 16 02 01 01, ainsi qu'un montant de 12,9 millions d'EUR reporté de l'exercice 2024. Au moyen du virement DEC 02/2025, un montant supplémentaire de 100 millions d'EUR a été transféré de la réserve pour couvrir l'avance versée à l'Espagne à la suite des inondations DANA qui ont frappé Valence; au moyen du virement DEC 10/2025, un montant de 224,2 millions d'EUR a été transféré pour fournir une aide à l'Autriche, à la Pologne, à la Tchéquie et à la Slovaquie à la suite des inondations survenues en Europe centrale et orientale en septembre 2024.

En 2025, la Commission a également versé quatre avances, à savoir 10,7 millions d'EUR à l'Autriche pour les inondations de septembre 2024, 100 millions d'EUR à l'Espagne pour les inondations DANA (DEC 02/2025) et deux paiements en faveur de la France pour un montant total de 29,1 millions d'EUR dans le contexte des deux cyclones qui ont touché Mayotte (décembre 2024) et La Réunion (février 2025).

La ligne opérationnelle comprend donc 247,4 millions d'EUR de crédits disponibles, dont 224,2 millions d'EUR alloués à l'Autriche, à la Pologne, à la Tchéquie et à la Slovaquie (DEC 10/2025), ce qui laisse un solde de 23,2 millions d'EUR.

Compte tenu des avances déjà versées, le virement proposé de 927,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement à partir de la réserve de solidarité européenne vers la ligne budgétaire opérationnelle du FSUE est demandé pour couvrir le paiement du solde à l'Espagne et à la France à la suite de leurs demandes de contribution financière au titre du FSUE, dans le contexte des inondations DANA en 2024 et des cyclones qui ont frappé Mayotte en 2024 et La Réunion en 2025.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EUROPEAN SOLIDARITY RESERVE IN 2025

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2025, which relate to the European Solidarity Reserve (ESR), and the remaining amount under the ESR reserve following the approval of these proposals, including any carried over appropriations.

Content	TOTAL	European Solidarity Reserve	European Solidarity Fund operational line 16 02 01 01	European Solidarity Fund operational line 16 02 01 02
(1) General Budget 2025 - Initial appropriations	1.361.380.800	1.298.453.803	62.926.997	
(2) Out of which, voted budget 2025, main allocation	825.298.478	825.298.478		
(3) Out of which, voted budget 2025 - EUSF advances (Article 4a EUSF Regulation)	50.000.000		50.000.000	
(4) Out of which, carried over appropriations	194.316.162	181.389.165	12.926.997	
(5) Out of which, end of year cushion (until 30/09)	291.766.160	291.766.160		
(6) Advance payments	-139.754.683	-100.000.000	-39.754.683	
(7) Out of which, DEC 02/2025 transfer proposal		-100.000.000	+100.000.000	
(8) Out of which, payment of advances to Spain	-100.000.000		-100.000.000	
(9) Out of which, payment of advances to Austria (*)	-10.663.587		-10.663.587	
(9) Out of which, payment of advances to France (*)	-29.091.096		-29.091.096	
(10) Mobilisation of the European Union Solidarity Fund to provide assistance to Austria, Poland, the Czech Republic, Slovakia, Moldova and Bosnia and Herzegovina relating to floods occurred in 2024. COM(2025) 250	-270.077.316	-270.077.316		
(11) DEC accompanying Mobilisation COM(2025) 250 - DEC 10/2025		-270.077.316	+224.212.395	+45.864.921
(11.1) Payment to Austria, Poland, the Czech Republic, and Slovakia			-224.212.395	
(11.2) Payment to Moldova and Bosnia and Herzegovina				-45.864.921
(12) Mobilisation of the European Union Solidarity Fund to provide assistance to Spain (Valencia) and France (Mayotte and Réunion) relating to floods occurred in 2024 and 2025. COM(2025) 855	-927.926.981	-927.926.981		
(13) DEC accompanying Mobilisation COM(2025) 855 - DEC 16/2025			+927.926.981	
(13.1) Payment to Spain			-846.153.691	
(13.1) Payment to France			-81.773.290	
Remainder (1) + (6) + (10)	23.261.820	449.506	23.172.314	

(*) On 29 November 2024, Austria requested an advance payment of EUR 10 663 587 from the EUSF in relation to the floods occurred in September 2024. Similarly, France requested advance payments of a total of EUR 29 091 096 for Mayotte and Réunion which were awarded on 20 May 2025 and 5 August 2025 respectively. These amounts were consumed directly from the appropriations already available on the EUSF operational budget line.